

Athéna Atlantique

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance S.A. (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+(¹)). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Athéna Atlantique est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.
- **Période de commercialisation : Du 14 septembre 2021 (9h) au 20 octobre 2021 (12h) en compte-titres.** Attention, la présente période de commercialisation doit tenir compte du délai de réflexion de 3 jours ouvrés dont bénéficie tout potentiel investisseur à ce titre de créance, dont la présentation ferait suite à un acte de démarchage bancaire et financier. Le Conseiller Meeschaert Gestion Privée ne peut en effet recueillir ni les ordres ni les fonds de la part de l'investisseur sur ces titres avant l'expiration de ce délai. Du 14 septembre 2021 (9h) au 19 octobre 2021 (12h) en assurance-vie.

La période de commercialisation peut être clôturée par anticipation si le montant global des souscriptions atteint les limites de l'enveloppe disponible.

- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques d'Athéna Atlantique et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN : FR0014005F75**

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL
Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Ingénierie financière
 **NATIXIS**
CORPORATE &
INVESTMENT BANKING

Distribution

M E E S C H A E R T
Gestion Privée

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

En quelques mots

Athéna Atlantique est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition à la performance d'un panier équilibré composé de 10 actions (le « Panier équilibré »). Les cours de ces actions sont calculés dividendes non réinvestis.
- À partir de la fin de la 1^e année, un remboursement automatique anticipé du Capital Initial augmenté d'un gain de 6,00 %⁽¹⁾ par année écoulée, si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial⁽²⁾ à une Date d'Observation Annuelle⁽³⁾.
- À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - Un remboursement du Capital Initial augmenté d'un gain final de 60 %⁽¹⁾, soit 6,00 % par année écoulée, si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Observation Finale⁽³⁾.
 - Un remboursement du Capital Initial⁽¹⁾, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial⁽²⁾ et supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Observation Finale⁽³⁾.
 - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 70 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Observation Finale⁽³⁾.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance **Athéna Atlantique**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres et de frais de gestion dans le cas d'un investissement en assurance-vie (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 0,80 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que des frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 22 octobre 2021 jusqu'à la Date d'Échéance (le 29 octobre 2031) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 22 octobre 2021 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Athéna Atlantique**, et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au 1^{er} paragraphe de la page 4 « Détermination du niveau du Panier équilibré ».

⁽³⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.



Avantages / Inconvénients

▶ Avantages



- À partir de la fin de la 1^{ère} année, si à une Date d'Observation Annuelle⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial⁽²⁾, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère son Capital Initial majoré d'un gain de 6,00 %⁽³⁾ par année écoulée.
- À l'échéance des 10 ans, si **Athéna Atlantique** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Observation Finale⁽¹⁾, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial augmenté d'un gain final de 60 %⁽³⁾, soit 6,00 % par année écoulée.
- À l'échéance des 10 ans, si **Athéna Atlantique** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial**⁽³⁾, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial⁽²⁾ et supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Observation Finale⁽¹⁾.

▶ Inconvénients



- **Athéna Atlantique** présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur avant la date de remboursement prévue par la formule, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 70 % de son Niveau Initial⁽²⁾).
- La valorisation d'**Athéna Atlantique** à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau du Panier équilibré autour des seuils de 70 % et 100% de son Niveau Initial⁽²⁾.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 à 10 ans.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 6,00 %⁽³⁾ par année écoulée. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau du Panier équilibré, elle est limitée au niveau du Gain (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant le Panier.

▶ Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base. Le titre de créance **Athéna Atlantique** est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque lié au sous-jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du sous-jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le sous-jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du sous-jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à certains événements affectant les sous-jacents** : En cas de survenance de certains événements affectant l'émetteur du sous-jacent ou le sous-jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Émetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au 1^{er} paragraphe de la page 4 « Détermination du niveau du Panier équilibré ».

⁽³⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

Mécanisme de remboursement

► Détermination du niveau du Panier équilibré

Le Panier équilibré est composé des actions Crédit Agricole SA, Intel Corp, Daimler AG, AbbVie Inc, Citigroup Inc, Engie SA, BASF SE, Morgan Stanley, Bayerische Motoren Werke AG, Qualcomm Inc (dividendes non réinvestis). Chaque action représente un poids identique dans le calcul du niveau du Panier équilibré (soit 10 %).

Le niveau du Panier équilibré est déterminé comme la moyenne des évolutions de chacune des actions. L'évolution de chaque action correspond à son cours divisé par son cours initial (constaté à la clôture, à la Date d'Observation Initiale, soit le 22 octobre 2021). Le Niveau Initial du Panier équilibré est donc égal à 100 %.

A toutes les Dates d'Observation du Panier équilibré, le niveau du Panier équilibré est déterminé par l'évolution de chacune des actions en prenant en compte les cours de clôture.

► Mécanisme de remboursement automatique anticipé - dès la fin de la 1^e année

A partir de la fin de la 1^e année, si à une Date d'Observation Annuelle⁽¹⁾ le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽²⁾ :

Le Capital Initial augmenté d'un gain de 6,00 % par année écoulée
soit un TRA brut⁽³⁾ maximum de 5,85 % et un TRA net⁽⁴⁾ maximum de 5,00 %

L'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible à chaque Date d'Observation Annuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau du Panier équilibré est inférieur à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Athéna Atlantique** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Annuelle.

► Mécanisme de remboursement à l'échéance - à la fin de la 10^e année

À la Date d'Observation Finale⁽¹⁾, le 22 octobre 2031, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe une dernière fois le niveau du Panier équilibré.

Cas favorable

Si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 29 octobre 2031 :

Le Capital Initial augmenté d'un gain final de 60 %, soit 6,00 % par année écoulée
soit un TRA brut⁽³⁾ maximum de 4,80 % et un TRA net⁽⁴⁾ maximum de 3,96 %

Cas médian

Si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial et supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 29 octobre 2031 :

Le Capital Initial
soit un TRA brut⁽³⁾ de 0 % et un TRA net⁽⁴⁾ de -0,80 %

Cas défavorable

Si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 70 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit⁽²⁾ le 29 octobre 2031 :

Le Capital Initial diminué de la performance négative du Panier équilibré
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau du Panier équilibré. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

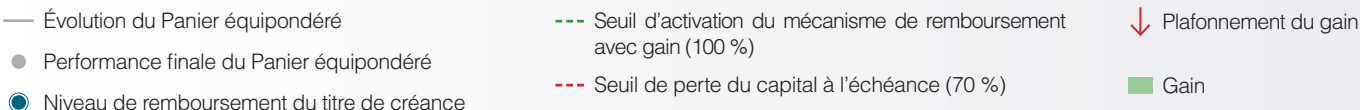
⁽²⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽⁴⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,80 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

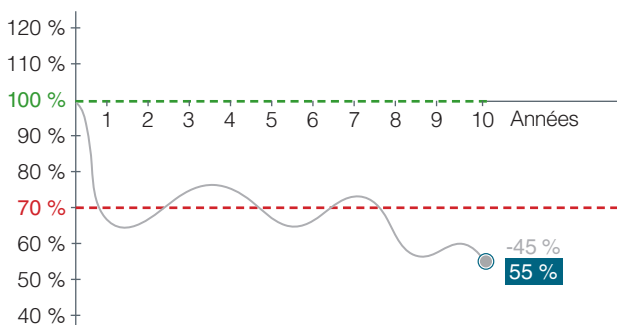
Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le fonctionnement du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.



► Scénario défavorable : Forte baisse du Panier équilibré à la Date d'Observation Finale (supérieure à 30 %)

Niveau du Panier équilibré

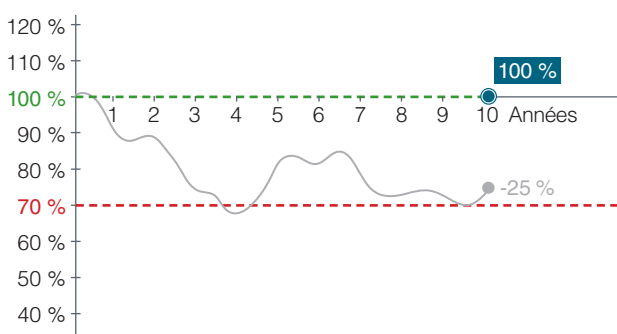


- À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial⁽¹⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau du Panier équilibré est égal à 55 % de son Niveau Initial⁽¹⁾ (soit une baisse de 45 %) : l'investisseur reçoit 55 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à la performance négative du Panier équilibré, soit une perte de 45 %.

Montant remboursé à l'échéance : 55 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : -5,79 % (identique à celui du niveau du Panier équilibré⁽⁴⁾)
TRA net⁽³⁾ : -6,54 %

► Scénario médian : Baisse modérée du Panier équilibré à la Date d'Observation Finale (inférieure à 30 %)

Niveau du Panier équilibré

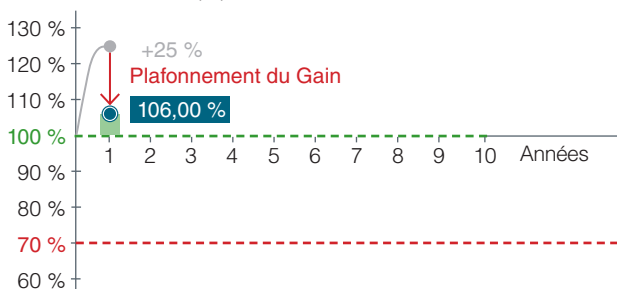


- À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial⁽¹⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau du Panier équilibré est égal à 75 % de son Niveau Initial⁽¹⁾ (soit une baisse de 25 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la performance négative du Panier équilibré à l'échéance.

Montant remboursé à l'échéance : 100 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : 0 % (contre -2,83 % pour le niveau du Panier équilibré⁽⁴⁾)
TRA net⁽³⁾ : -0,80 %

► Scénario favorable : Forte hausse du Panier équilibré à l'issue de la 1^{ère} année (Plafonnement du gain)

Niveau du Panier équilibré



- À la 1^{ère} Date d'Observation Annuelle, le niveau du Panier équilibré est égal à 125 % de son Niveau Initial⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 6,00 % au titre de l'année écoulée. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse du niveau du Panier équilibré (Effet de Plafonnement du Gain).

Montant remboursé à la fin de l'année 1 : 106,00 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : 5,85 % (contre 24,33 % pour le niveau du Panier équilibré⁽⁴⁾)
TRA net⁽³⁾ : 5,00 %

Information importante : la valorisation d'**Athéna Atlantique** en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau du Panier équilibré et connaître des fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelle, si le niveau du Panier équilibré est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche des seuils de 70 % et 100 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Pour le détail de la détermination du niveau du Panier équilibré, voir en page 4.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,80 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽⁴⁾ Hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par les actions.

Présentation du panier d'actions

Cette sélection a été établie par le distributeur Meeschaert Gestion Privée.

Crédit Agricole AG : Crédit Agricole S.A. est une holding qui offre des services bancaires et d'assurance et conçoit et gère des produits financiers spécialisés. Elle offre aussi des services tels que gestion et titres, assurance, crédit à la consommation, banque privée, crédit-bail et affacturage. Le cours de l'action Crédit Agricole AG est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPACA/> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Action Intel Corp : Intel Corporation conçoit, fabrique et vend des composants informatiques et fournit des produits connexes, y compris des microprocesseurs, puces, microcontrôleurs et processeurs embarqués, mémoire flash, solutions graphiques, réseau et de communication, logiciels de gestion de systèmes, systèmes de conférence et produits d'imagerie numérique. Le cours de l'action Intel Corp est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/INTC/> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Action Daimler AG : Daimler AG développe, fabrique, distribue et vend une vaste gamme de produits automobiles telle que des voitures particulières, camions, camionnettes et bus. Elle offre aussi des services financiers et autres relatifs à ses activités. Le cours de l'action Daimler AG est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1zDAI/> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Action AbbVie Inc : AbbVie Inc., créée en 2013, fait de la R&D de produits pharmaceutiques. Elle produit des médicaments pour des domaines tels que l'immunologie, les maladies rénales chroniques, l'hépatite C, la santé des femmes, l'oncologie et la neuroscience. Elle offre également des traitements pour des maladies tels que la sclérose en plaques et la maladie de Parkinson. Le cours de l'action AbbVie Inc est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/ABBY/> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Action Citigroup Inc : Citigroup Inc. est une société de services financiers diversifiés. Offerts dans le monde entier à des particuliers et entreprises, ses services relèvent du domaine de la banque d'investissement, du courtage au détail, de la banque d'affaires et de la gestion de produits et services de trésorerie. Citigroup a des clients dans le monde entier. Le cours de l'action Citigroup Inc est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/C/> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Action Engie SA : Engie offre une gamme complète de services mondiaux liés à l'électricité, au gaz naturel, à l'énergie et à l'environnement. La société produit, négocie, transporte, stocke et distribue du gaz naturel et offre des services de gestion de l'énergie et d'ingénierie climatique et thermique. Le cours de l'action Engie SA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPENGI/> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Action BASF SE : BASF SE est une société chimique avec des activités réparties en 6 segments: Produits chimiques, Plastiques, Produits de performance, Solutions fonctionnelles, Solutions agricoles et Pétrole et gaz. Elle offre des services et solutions pour des domaines comme l'industrie chimique, l'automobile, la construction, l'agriculture ou le pétrole. Le cours de l'action BASF SE est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1zBAS/> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Action Morgan Stanley : Morgan Stanley est une holding bancaire qui fournit des services financiers diversifiés dans le monde entier. Elle gère des titres financiers mondiaux pour le compte de particuliers, investisseurs institutionnels et clients de banques d'investissement. Elle gère également des actifs mondiaux. Le cours de l'action Morgan Stanley est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/MS/> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Action BMW AG : Bayerische Motoren Werke Aktiengesellschaft (BMW) fabrique et vend des voitures, y compris sportives décapotables et berlines, ainsi que des motos. Elle a des clients dans le monde entier. Le cours de l'action BMW SA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1zBMW/> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Action Qualcomm Inc : Qualcomm Incorporated propose des semi-conducteurs et des équipements de télécommunications à l'échelle mondiale. La société développe et fournit des produits et services de communication numérique sans fil basés sur la technologie numérique CDMA. Elle a des clients dans le monde entier. Le cours de l'action QUALCOMM Inc est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/QCOM/> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Sources : Bloomberg et Boursorama, au 8 septembre 2021.

Les entreprises ci-dessus sont susceptibles de publier des résultats durant la période de commercialisation d'Athéna Atlantique. Se référer aux pages investisseurs des sites internet de chaque entreprise pour plus d'information.

► Performances historiques des actions entre le 7 septembre 2011 et le 7 septembre 2021

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Performances cumulées	1 an	5 ans	10 ans
Action Crédit Agricole SA	40,03 %	42,03 %	113,05 %
Action Intel Corp	7,13 %	47,15 %	167,18 %
Action Daimler AG	56,05 %	9,68 %	105,40 %
Action AbbVie Inc	18,68 %	67,82 %	-*
Action Citigroup Inc	34,84 %	49,16 %	144,38 %
Action Engie SA	-1,06 %	-18,96 %	-41,98 %
Action BASF SE	22,72 %	-12,17 %	41,08 %
Action Morgan Stanley	97,65 %	228,75 %	537,97 %
Action Bayerische Motoren Werke AG	28,59 %	2,85 %	49,82 %
Action Qualcomm Inc	23,95 %	130,26 %	178,10 %
Panier équilibré	32,86 %	54,66 %	143,89 %

* L'entreprise AbbVie a été créée le 1^{er} janvier 2013.

Caractéristiques principales

Code ISIN	FR0014005F75
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure.
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Période de commercialisation	Du 14 septembre 2021 (9h) au 20 octobre 2021 (12h) en compte-titres. Attention, la présente période de commercialisation doit tenir compte du délai de réflexion de 3 jours ouvrés dont bénéficie tout potentiel investisseur à ce titre de créance, dont la présentation ferait suite à un acte de démarchage bancaire et financier. Le Conseiller Meeschaert Gestion Privée ne peut en effet recueillir ni les ordres ni les fonds de la part de l'investisseur sur ces titres avant l'expiration de ce délai. Du 14 septembre 2021 (9h) au 19 octobre 2021 (12h) en assurance-vie. La période de commercialisation peut être cloturée par anticipation si le montant global des souscriptions atteint les limites de l'enveloppe disponible.
Devise	Euro (€)
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
Sous-jacent	Panier équipondéré de 10 actions, hors prise en compte des dividendes éventuels détachés : Crédit Agricole S.A. (FR0000045072) Engie SA (FR0010208488) Intel Corp (US4581401001) BASF SE (DE000BASF111) Daimler AG (DE0007100000) Morgan Stanley (US6174464486) AbbVie Inc (US00287Y1091) Bayerische Motoren Werke AG (DE0005190003) Citigroup Inc (US1729674242) Qualcomm Inc (US7475251036)
Valeur Nominale	1 000 €
Prix d'Émission	1 000 €
Montant minimum de souscription	10 000 €
Commission de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel (calculé sur la base de la durée de vie maximale des titres) d'un maximum de 0,50 % TTC du montant nominal des titres effectivement placés. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Date d'Émission	14/09/2021
Date d'Observation Initiale	22/10/2021
Dates d'Observation Annuelle	24/10/2022; 23/10/2023; 22/10/2024; 22/10/2025; 22/10/2026; 22/10/2027; 23/10/2028; 22/10/2029; 22/10/2030.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	31/10/2022; 30/10/2023; 29/10/2024; 29/10/2025; 29/10/2026; 29/10/2027; 30/10/2028; 29/10/2029; 29/10/2030;
Date d'Observation Finale	22/10/2031
Date d'Échéance	29/10/2031
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com).
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévus suivant.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif d'Athéna Atlantique aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1 %.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Titres de créance	Euronext Paris (cotation en continu)
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'émetteur en accord avec **Financière Meeschaert**, le distributeur qui commercialise le produit **Athéna Atlantique**. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est refusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus d'**Athéna Atlantique** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Athéna Atlantique** est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur le titre de créance concerné avant la diffusion de la communication.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 11 juin 2021 par l'AMF sous le n° 21-220 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 10 septembre 2021 (les « Conditions Définitives »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (https://cib.natixis.com/Devlnet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/171/PROGRAM_SEARCH, <https://cib.natixis.com/devlnet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR0014005F75/DS>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Date de rédaction de la brochure: 8 septembre 2021

Ingénierie Financière



Société Anonyme à Conseil d'Administration -
Capital de 5 052 733 329,60 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France
RCS Paris n°542 044 524

Distribution

M E E S C H A E R T
Gestion Privée

Enseigne de la société Financière Meeschaert
33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15.
Société anonyme au capital de 8 040 000 euros Société agréée par
l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution RCS Paris B 342-
857-273 Intermédiaire d'assurances ORIAS 07 004 557 www.orias.fr